

## Auto-entreprise très mal démarré. HELP

Par **mat314**, le **30/07/2017** à **14:02**

Bonjour,

en Juin 2016 j'ai créé mon auto-entreprise dans l'urgence ayant saisi une opportunité de travail ( 1 an après je suis toujours très occupé ), j'étais alors au RSA.

Je paie le RSI, mais j'ai pu voir qu'étant au RSA à la création de l'entreprise je n'avais pas à payer l'intégralité du RSI lors des 2 premières années d'activité ( à confirmer... Je ne suis pas sûr d'avoir tout compris )

Alors voilà 2 questions;

- Ai-je bien payé le RSI alors que j'en étais possiblement exempté ?
- Si oui, existe-t-il un recours pour être remboursé ou bien pour profiter de l'exemption lors de ma 2eme année d'auto-entreprise.

Merci.

Mathieu